

Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : A. COILLOT

N/Réf : VE/AC/CS/52073

Objet : rue Pierre Semard

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

ASSOCIATION VIVRE AUX CHAPRAIS
28 D RUE DE LA ROTONDE
25000 BESANCON

Besançon, le 15 DEC 2011

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la rue Pierre Semard et à son débouché sur la rue de Belfort. Vous suggérez la création d'une Zone 30 rue de Belfort et la pose d'un panneau « voie en impasse » à l'entrée de la rue Pierre Semard.

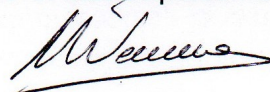
Sur un axe structurant tel que la rue de Belfort, la création d'une Zone 30 doit correspondre à un secteur singulier où la vie locale est prépondérante et s'accompagner d'un traitement particulier de l'espace public affirmant clairement le caractère piéton du secteur. En l'absence de ces prérequis, la simple pose de panneaux, fussent-ils réglementaires, n'a que très peu de chances de remporter l'adhésion des conducteurs et d'inciter au respect d'une vitesse faible, faute de crédibilité. Dans le cas présent, le premier critère n'étant pas rempli, je ne peux pas donner une suite favorable à votre requête.

En revanche, d'après nos observations, l'expérience mise en place depuis plusieurs mois consistant à supprimer une place de stationnement, a permis d'améliorer la visibilité en sortie de la Pierre Semard, mais également de mettre en évidence la traversée piétonne. Cette situation est plutôt favorable par rapport aux cas comparables observés sur l'ensemble de la commune. De même, l'école des Chaprais bénéficie depuis longtemps d'un programme spécifique au niveau des carrefours à feux des rues Baille et Résal, élaboré en partenariat avec les enseignants et les parents d'élèves.

Enfin, le panneau « voie en impasse » à l'entrée de la rue Pierre Semard est en place depuis de nombreuses années (création de la trémie rue des Jardins). Je vous confirme qu'il est toujours en position et visible, de même que le panneau « sens interdit » à l'autre extrémité de la rue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la
Voirie et aux Déplacements Urbains



Nicole WEINMAN.